

> Lire cet article sur le site web

## entre l'AP-HP et Mag

L'AP-HP et la société **Magnisense** signent un accord de partenariat pour la mise au point de tests de diagnostic d'urgence des maladies cardio-vasculaires Paris, le 25 septembre 2014 - L'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) et la société **Magnisense** signent un accord de partenariat pour la mise au point de tests de diagnostic d'urgence des maladies cardio-vasculaires. Dans le cadre de ce partenariat, l'AP-HP permet l'accès à **Magnisense** à des échantillons biologiques uniques et précieux issus de cohortes de patients atteints de maladies cardio-vasculaires et contribue à la validation des tests. L'AP-HP concède également à **Magnisense** un accord d'option de licence d'exploitation commerciale exclusive et mondiale de leur brevet sur l'hémorragie post-partum chez la femme. L'Office du Transfert de Technologie et des Partenariats Industriels de l'AP-HP en charge du dépôt de brevet et de la valorisation des innovations de l'AP-HP a mis en place ces accords qui prévoient les conditions de collaboration et d'option de licence d'exploitation commerciale entre l'AP-HP et Magnisense. La société **Magnisense** et l'équipe du professeur Alexandre Mebazaa et du docteur Etienne Gayat (Hôpital Lariboisière - Département d'Anesthésie-Réanimation) coopèrent pour développer et enregistrer des tests propriétaires de diagnostic d'urgence de l'infarctus du myocarde répondant aux attentes des urgentistes, réanimateurs, anesthésistes et cardiologues hospitaliers : tests quantitatifs réalisés à partir de sang total en 15 minutes, robustes, portables, économiques et téléconnectés. Ces tests sont réalisés avec l'instrument conçu par la société **Magnisense**, utilisant sa technologie propriétaire MIAtek®. L'objectif de la société **Magnisense** est de commercialiser ses premiers tests en France dans les prochains mois, puis en Europe et dans le reste du monde. En parallèle, les mêmes tests pourront être enregistrés et commercialisés pour la « prédiction de l'hémorragie post-partum chez la femme », l'une des principales causes de mortalité après l'accouchement. Ces tests, qui concourent à établir un score prédictif du risque d'hémorragie post-partum, comme cela a été démontré par les travaux innovants du Pr Mebazaa et du Dr Gayat\*, brevetés et validés sur deux cohortes de patientes, seront développés à travers l'accord d'option de licence d'exploitation commerciale concédé par l'AP-HP à **Magnisense**. « Le développement d'outils de mesure de biologie délocalisés, fiables, faciles d'utilisation et peu coûteux répond à un réel besoin. L'utilisation des biomarqueurs est devenue quotidienne, aussi bien pour aider au diagnostic et stratifier le risque que pour guider le traitement des patients que prenons en charge au quotidien, en particulier les patients à haut risque cardio-vasculaire », explique le Pr Alexandre Mebazaa, Chef du Département d'Anesthésie-Réanimation du Groupe Hospitalier Saint-Louis-Lariboisière. « Nos tests propriétaires de diagnostic d'urgence des maladies cardio-vasculaires apportent une réponse concrète à des enjeux de santé publique et économiques majeurs dans le monde. Nous nous réjouissons de la signature de ce partenariat avec l'équipe du professeur Alexandre Mebazaa et de l'AP-HP. Il permet à **Magnisense** de sécuriser la qualité du développement et de la validation de ses tests », ajoute **Lyse Santoro**, directeur général de **Magnisense**. \* Brevet « Nouveau procédé de pronostic associé aux cas d'hémorragie post-partum » WO2010015690 A1 (inventeurs : A. Mebazaa, E. Gayat, M. Resche Rigon, M. Rossignol, O. Morel, Y. Fargeaudou et D. Payen). L'AP-HP, Assistance Publique Hôpitaux de Paris, est le Centre hospitalo-universitaire (CHU) d'Île-de-France et le 1er CHU d'Europe. Avec 37 hôpitaux, réunis en 12 groupes hospitaliers et une fédération du polyhandicap, l'AP-HP propose, en lien étroit avec les acteurs sanitaires et médico-sociaux de la région, des soins et des modes de prise en charge adaptés aux besoins de santé de proximité. Elle met également toute son expertise et ses capacités d'innovations au service des patients atteints de pathologies complexes. L'Office du Transfert de Technologie & des Partenariats Industriels de l'AP-HP protège et valorise les innovations et l'expertise clinique du personnel médical par la mise en place de partenariats privilégiés avec les entreprises de santé, pour partager un vrai défi de compétitivité et de rayonnement. Acteur majeur de la valorisation en santé, l'AP-HP est riche d'un portefeuille de plus de 500 brevets, bases de données et matériels biologiques uniques. Près de la moitié des innovations brevetées sont licenciées à des entreprises du monde entier et à l'origine notamment de la création de près de 60 jeunes entreprises. L'AP-HP organise chaque année les Rencontres de Transfert de Technologie APInnov permettant la mise en contact entre

des porteurs de projet de l'AP-HP et des industriels. [www.aphp.fr](http://www.aphp.fr) A propos de **Magnisense** : **Magnisense** est une société qui conçoit, développe et commercialise des tests de diagnostic d'urgence des maladies cardio-vasculaires, à partir de sa technologie MIAtek® et de son instrument propriétaire. La technologie MIAtek®, véritable rupture technologique fondée sur l'utilisation de nanoparticules magnétiques, est protégée par cinq familles de brevets délivrés en Europe et aux Etats-Unis. La société a été fondée par l'inventeur de la technologie et un groupe de « business angels » dont les principaux sont Daniel Bernard et Jean-Patrick Voisin. Son siège social est à Paris et son laboratoire de R&D « Le Campus » est implanté au cœur de Lyon biopôle. L'ambition de **Magnisense** est de devenir l'un des acteurs majeurs du diagnostic d'urgence cardiaque en commercialisant des tests compétitifs qui répondent aux enjeux de santé publique et économiques. <https://www.youtube.com/watch?v=Yjmegpsajw0> A propos des maladies cardio-vasculaires : Les maladies cardio-vasculaires sont la première cause de mortalité dans le monde avec 17 millions de décès par an. Ce nombre devrait atteindre 24 millions d'ici 2030 avec le vieillissement de la population. Face à l'augmentation importante des accidents cardio-vasculaires et aux coûts directs et indirects associés, il existe un besoin médical pour réaliser des tests d'urgence rapides, robustes, portables et économiques. .